

Date : 10/06/2021

Rédaction :
Franck LAUTIER
(Mail : cnas@ffbs.fr)

BULLETIN CNAS 2021S03

Vous pouvez retrouver [ce bulletin et les précédents](#) à partir du site fédéral.

1) SAISON 2021 (D1/D2) – CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Situation au 10 juin

Pour donner suite à l'envoi des précédents bulletins, nous avons très peu reçu de retour des clubs pour une éventuelle mise à jour et/ou correction afin de rentrer dans les conditions d'engagement des arbitres proposées.

Le but est de faciliter les désignations et d'avoir assez d'officiels afin que les matchs puissent être arbitrés dans de bonnes conditions.

Division 1 féminin :

Club	Arbitre	Commentaire
Saint Raphaël	Céline LASSAIGNE	AF2S (Grade insuffisant pour le niveau requis ; déjà engagée pour l'équipe masculine)
Pessac	Alexandra JUST Stéphane RULLIER Eng RATHIPANYA Anne-Laure ENGASSER	AF3S mais joueuse AF2S (Grade insuffisant pour le niveau requis) AF2S (Grade insuffisant pour le niveau requis) AF2S (Grade insuffisant pour le niveau requis)
Grenoble	Aina RAJOHNSON	AF2S coopté (en cours de formation AF3S 2020)
Evry	Quentin BRAINVILLE Marcel THEOT Jonathan DINON	AF2S coopté (en cours de formation AF3S 2019) AF1 (Grade insuffisant pour le niveau requis) AF2S (Grade insuffisant pour le niveau requis)
Clapiers	Anaïs MONGE	AF3S

Division 1 masculin :

Club	Arbitre	Commentaire
Clapiers-Jacou	Nicolas CRULLI	AF3S
Montpellier	Farah SAIDI	AF2S (grade insuffisant pour le niveau requis)
Contes	Stephan MARI	AF2S (grade insuffisant pour le niveau requis)

Division 2 féminin :

Club	Arbitre	Commentaire
BCF	Elisabeth TALLARD Elena CONSIGLIO Florence SAUVAGE Christophe FERSING	AF2S coopté (en cours de formation AF3S 2020) AF2S coopté (en cours de formation AF3S 2020) mais joueuse AF3S mais joueuse AF2S
Nice	Sylvain BUVA	AF2S
Ligue HdF	Yannick SAILLY	AF2S
Ligue Grand Est	Quentin LOMBARD	AF2B (diplôme AF2S nécessaire)

Division 2 masculin :

Club	Arbitre	Commentaire
Toulouse	Amandine ESCANDE Anaïs MONGE	AF2S AF3S mais engagée pour une autre équipe
Rouen	Jean-Claude LOPEZ Franck BENASSEUR Thomas MASSE	AF2S AF2S AF2S mais joueur
Saint Raphaël	Céline LASSAIGNE Rémi BOUILLON	AF2S AF1 coopté (en cours de formation AF2S 2020) mais joueur
Patriots	Axelle PALMA Brice DEUMENI Wilfried NOTUE TATCHUM	AF1 coopté (en cours de formation AF2S 2020) AF2S mais joueur AF2S mais joueur
Pessac	Alexandra JUST Anne-Laure ENGASSER Eng RATHIPANYA Stéphane RULLIER	AF3S AF2S AF2S mais joueur AF2S mais joueur

2) DISPONIBILITE DES OFFICIELS

Très peu de personnes ont donné leurs disponibilités. Spécialement, les arbitres désignés par les clubs ci-dessus. Merci aux présidents de clubs de relancer de votre côté, les arbitres qui se sont engagés pour votre/vos équipe(s).

Rappel sur la condition suivante :

-Au moins l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque week-end de championnat en cas de sollicitation par la CNAS. Les clubs devant y veiller, si nécessaire.

N'est parfois pas remplie. **Cela complexifie fortement la tâche des désignateurs.**

Il sera envisagé, pour 2022, de joindre un planning de disponibilités prévisionnelles des arbitres aux dossiers d'inscription pour les championnats D1 et D2.

Il est impératif de remplir ce fichier excel partagé le plus rapidement pour faciliter le travail du désignateur de la CNAS pour les quatre championnats :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1mK2injUuV_ubyCuwJgJZSFXaiwhijAl_XRrXoRqYZoA/edit?usp=sharing

Seul le championnat D1F se déroule le dimanche. Pour les autres championnats, cela se passe sous forme de plateau (samedi et dimanche).

Merci de bien renseigner vos disponibilités pour le samedi et le dimanche.

Dans le cas de carence d'officiel, les équipes devront fournir elles-mêmes des arbitres pour officier si la situation n'évolue pas à chaque journée en accord avec l'article 20 des RGES softball.

3) SAISON 2021 D1 / D2 – ARBITRES

Pour mémoire : Code AFCAM de déontologie des Arbitres en 10 points

A. CODE VESTIMENTAIRE

⇒ <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/> : Paragraphe 02.

A respecter impérativement

Les arbitres doivent, jusqu'à nouvel ordre, porter un masque en toutes circonstances (au marbre et sur bases).

Les coaches doivent impérativement porter un masque lorsqu'ils viennent discuter avec l'arbitre.

B. SYSTEME D'ARBITRES

TOUJOURS 2 ARBITRES PAR MATCH

La Commission préconise l'arbitrage en anglais.

RAPPELS

Vous pourrez retrouver, de manière à avoir en votre possession comme cela doit être le cas en championnat, sur la page « Textes Officiels » du site fédéral :

- a) A la **rubrique « 02. L'ARBITRAGE »**
 - Rapport de match
 - Rapport d'expulsion

- b) A la **rubrique « 17. LES REGLEMENTS SPORTIFS SOFTBALL »**
 - Les Règlements Généraux des Epreuves Sportives (RGES) de softball
 - Les Annexes sportives et financières de ces RGES
 - Les balles officielles 2021
 - Les battes officielles 2021

Principes généraux en matière d'expulsion ⇒ cf. **fiche technique** (*version de 2020*)
(Source base-ball)

4) SAISON 2021 – PRISE EN CHARGE DE L'ARBITRAGE

Montant des indemnités :

Cf. [Circulaire financière 2021/6 « INDEMNITES ARBITRES SCOREURS FORMATEURS... »](#)

A. FRAIS PRIS EN CHARGE

Cf. [Circulaire financière 2021/5 « REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT »](#)

Véhicule personnel

Plafonné à 250 € pour les arbitres en mission.

En cas de covoiturage, le remboursement supplémentaire occasionné par le détour est calculé par rapport au trajet initial.

Hébergement et restauration

*La Fédération a adhéré à l'offre Welcomsport du Groupe Louvres Hôtels. Cette offre concerne les hôtels Campanile, Kyriad ou Kyriad Prestige et **notre numéro d'adhérent est SPT 28295004 (à utiliser impérativement le cas échéant).***

Vous pouvez bénéficier, en tant qu'arbitre (convocation à produire), de l'offre Ibis sport : https://ibis.accor.com/promotions-offers/special-offers/mo_000306-offre-ibis-sport.fr.shtml

Le dîner (et non un encas restant à la charge de l'intéressé) sur le trajet retour ne peut être remboursé, sur présentation du justificatif, que s'il est établi que l'horaire d'arrivée au domicile, en tenant compte d'une pause d'une demi-heure pour celui-ci, sera après 21H30.

A l'échelon national, nuit d'hôtel et repas du soir ne peuvent être facturés qu'avec l'accord écrit de la CNAB (à demander à cnab@ffbs.fr) pour le Baseball ou de la CNAS (à demander à cnas@ffbs.fr) pour le Softball. L'accord est à présenter, en même temps que les justificatifs, aux clubs en cas de paiement direct par ceux-ci.

Paiement par la Fédération (cf. Règlement Financier, notamment Article 4 – point 1.2) ⇨ à compter de la saison 2021, les indemnités et frais d'arbitrage payés directement par la Fédération le seront par le biais de la solution N2F :

- [Guide d'installation rapide de N2F](#)
- [Guide simplifié pour déclarant de note de frais](#)

Un accord préalable est nécessaire lorsque le coût total du déplacement est estimé à plus de 300 €

⇨ Cf. [Note Trésorier Général du 14/06/17](#)

B. MODE D'EMPLOI DES FACTURES D'ARBITRAGE

La [liste des codes factures](#) est consultable à partir de la page CNAB « Boîte à outils – Formulaire d'ordre financier » du site fédéral.

Numéro d'ordre de la facture

Code Arbitre-Année en cours/numéro à trois chiffres de 001 à 999

N° à 3 chiffres : ***Suivi chronologique annuel des factures qu'elles soient adressés aux clubs, à la Fédération, à une Ligue ou un CD, et quels que soient la discipline (Baseball / Softball), la catégorie et le niveau de compétition.***

Exemple

En 2021, G. GUSTIN, Arbitre de Baseball et de Softball, dont le code facture arbitre est GUST002, officie comme tel :

1e match en championnat régional de Softball féminin pris en charge par le club recevant = Facture au club (quote-part 100 %) N° GUST002-2021/001

2e match en championnat régional de Baseball 15U pris en charge par son propre club = Facture au club (quote-part 100 %) N° GUST002-2021/002

Puis une journée en D1 Baseball = note de frais N2F N° GUST002-2021/003

Puis une journée en D2 Baseball THIAIS-MEYZIEU (prise en charge par les clubs) =

- Facture au Club de THIAIS (quote-part 50 %) N° GUST002-2021/004

- Facture au Club de MEYZIEU (quote-part 50 %) N° GUST002-2021/005

Enfin une journée en D1 Softball masculin = Facture à la FFBS N° GUST002-2021/006

C. FICHE DE DECLARATION DES INDEMNITES D'ARBITRAGE

TRES IMPORTANT

Cf. LOI SUR L'ARBITRAGE du 23 octobre 2006 et décret d'application du 15 mai 2007

Les arbitres doivent tenir à jour une « FICHE DE DÉCLARATION DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE » à conserver pendant 3 années en plus de celle en cours.

Toutes les indemnités perçues dans le cadre de la mission arbitrale doivent y être recensées.

Pour plus de clarté, il est préférable de tenir à jour une fiche par discipline.

(fichier téléchargeable via la page CNAS « Boîte à outils – Formulaires d'ordre financier » du site fédéral)

***NB** : le remboursement des frais de déplacement, hébergement et repas **justifiés** n'est pas à prendre en compte. Toutefois, il convient de conserver une copie des justificatifs des dépenses remboursées.*

L'Arbitre doit mettre ces documents à disposition de la Fédération sur simple demande de celle-ci.

L'Arbitre doit mettre ces documents à disposition de la Fédération sur simple demande de celle-ci.

5) **DIVISION 1**

Désignations pour les 12/13 juin.

Date	Championnat	Lieu	Heure	Match	Arbitre 1	Arbitre 2	Commentaire
13/06	D1F	Evry	11h	Evry / St Raphaël	François Mays	Quentin Brainville	Co-voiturage si possible

13/06	D1F	Evry	14h	Evry / St Raphaël	Quentin Brainville	François Mays	
13/06	D1F	Grenoble	11h	Grenoble / Clapiers	Rémi Bouillon	Grenoble ou Clapiers*	* : article 20 des RGES
13/06	D1F	Grenoble	14h	Grenoble / Clapiers	Rémi Bouillon	Clapiers ou Grenoble*	* : article 20 des RGES
12/06	D1M	St Raphaël	10h30	Clapiers / St Raphaël	Nicolas Crulli	Guiseppe Laudani (thebigpippo@gmail.com)	Co-voiturage si possible depuis Nice
12/06	D1M	St Raphaël	13h	Contes / Paris	Guiseppe Laudani	Nicolas Crulli	Hôtel sur place à réserver ensemble
12/06	D1M	St Raphaël	15h30	St Raphaël / Contes	Nicolas Crulli	Guiseppe Laudani	
13/06	D1M	St Raphaël	9h	Paris / Clapiers	Guiseppe Laudani	Nicolas Crulli	
13/06	D1M	St Raphaël	11h30	Paris / St Raphaël	Nicolas Crulli	Guiseppe Laudani	
13/06	D1M	St Raphaël	14h	Clapiers / Contes	Guiseppe Laudani	Nicolas Crulli	
12/06	D1M	Pessac	10h30	Pessac / Toulouse	Alexandra Just	Montpellier ou Rouen*	* : article 20 des RGES
12/06	D1M	Pessac	13h	Montpellier / Rouen	Toulouse ou Pessac*	Alexandra Just	* : article 20 des RGES
12/06	D1M	Pessac	15h30	Toulouse / Montpellier	Alexandra Just	Rouen ou Pessac*	* : article 20 des RGES
13/06	D1M	Pessac	9h	Rouen / Pessac	Alexandra Just	Toulouse ou Montpellier*	* : article 20 des RGES
13/06	D1M	Pessac	11h30	Rouen / Toulouse	Montpellier ou Pessac*	Alexandra Just	* : article 20 des RGES
13/06	D1M	Pessac	14h	Pessac / Montpellier	Alexandra Just	Toulouse ou Rouen*	* : article 20 des RGES

Les désignations sont à titre indicatif et à la discrétion des officiels du choix d'arbitrer au marbre ou en base.